

**GEP713 – SAVOIR CONSULTER : OPINION ET INCLUSION
HIVER 2024**

ENSEIGNANT : CHARLES TESSIER, PH. D.

Horaire : Samedi 9h à 12h (13 janvier et 17 février)
Samedi 9h à 16h (20-27 janvier et 13 avril)

Local : A4-265 (13 avril, local A8-134)
Courriel : Charles.Tessier@USherbrooke.ca
Disponibilité : Sur rendez-vous

PLAN DE COURS

« Avis. Tout le matériel didactique fourni dans le cadre du cours est protégé par droits d’auteur. Toute distribution, communication, publication ou diffusion, sans le consentement préalable de la personne titulaire des droits d’auteur, à des tiers ne faisant pas partie du cours est prohibée, sous peine de sanction disciplinaire (Règlement des études [Règlement 2575-009] articles 9.4.2 al. 1 et 9.5.7) ».

CIBLE DE FORMATION

Comprendre les enjeux liés à la consultation publique (attentes, contraintes logistiques et politiques, etc.). Organiser une consultation publique en collaboration avec une organisation partenaire : planification, réalisation et évaluation de la démarche. Se familiariser avec l'utilisation de différents outils, mécanismes et processus consultatifs.

CONTENU DU COURS

Les types de consultations publiques. Les contextes institutionnels et organisationnels dans lesquels s'inscrivent les consultations. Les outils de collecte de l'information. Les processus et les outils de consultation. Les différents types de rapports de consultation.

CONNAISSANCES ET COMPÉTENCES

Les étudiantes et étudiants inscrits à ce cours se familiariseront avec les différents types de consultation. Les notions au cœur des dynamiques de consultation et de participation citoyenne, notamment l'intérêt collectif, les concepts de démocratie participative et de démocratie numérique, la légitimité, la cohésion sociale (le vivre ensemble) seront également discutées. On portera une attention particulière à la prise en compte des multiples facteurs d'influence (contextuel, institutionnel, sociodémographique) au sein des processus de consultation.

DÉMARCHE PÉDAGOGIQUE

L'approche pédagogique privilégiée pour ce cours de 2^e cycle comporte trois objectifs. Premièrement, elle vise à encourager la compréhension des aspects théoriques et conceptuels de la consultation et de la participation citoyenne à travers les lectures et les réflexions évoquées et partagées par les étudiantes et les étudiants. Deuxièmement, cette approche a aussi pour objectif de mieux saisir les perspectives terrains, notamment à travers une conférence et la participation aux ateliers, des différentes pratiques de consultation existantes, l'idée étant de réfléchir de façon concrète aux fonctions et aux effets de ce genre d'activités. Troisièmement, les évaluations viennent concrétiser l'approche appliquée du cours en offrant l'opportunité aux étudiantes et aux étudiants de mettre en œuvre un événement de consultation citoyenne, d'enrichir leurs réseaux de collaboration et de soumettre un rapport final d'activité.

LECTURE OBLIGATOIRES

Les textes du cours seront disponibles sur MOODLE (<http://www.usherbrooke.ca/moodle/>).

MODES D'ÉVALUATION ET ÉCHÉANCE

1. **Remise des projets (sur Moodle) : 15 % de la note finale** (samedi 3 février)
2. **Remise (sur Moodle) d'une brève analyse critique (600 mots maximum) d'une séance de consultation : 15 % de la note finale** (samedi 17 février)
3. **Remise du rapport d'étape – incluant les perspectives des partenaires (sur Moodle) : 15 % de la note finale** (samedi 16 mars)
4. **Présentation des résultats des activités de consultation par les équipes – en classe : 15 % de la note finale** (samedi 13 avril)
5. **Remise du rapport final de consultation : 30 % de la note finale** (lundi 15 avril)
6. **Participation : 10 % de la note finale**

DÉROULEMENT DES SÉANCES

Rappel : Participation – 10 % de la note finale
(la pertinence des interventions est évaluée.)

Samedi 13 janvier 9h-12h

- Présentations du groupe et échanges
- Séance d'introduction - Qu'est-ce que la consultation citoyenne.
- Présentation des évaluations et du travail de session (par équipe de 2 ou 3)

Samedi 20 janvier 9h-16h

- Échanges et discussion sur les lectures (types de consultations - forces et faiblesses - démocratie et participation citoyenne, les défis de l'inclusion)
- Présentation : la consultation sur le terrain
- Atelier - recherche d'un mandat
- Visionnement d'une séance de consultation 1 – réaction d'une brève analyse critique de 600 mots maximum à remettre le 12 février sur Moodle

Lectures :

- Bherer, Laurence, « Les trois modèles municipaux de participation publique au Québec », *Télescope*, vol. 17, no 1, 2011, p. 157-171.

- Boudreau, Christian & Caron, Daniel. J. « La participation citoyenne en ligne au Québec : Conditions organisationnelles et leviers de transformation ». *Recherches sociographiques*, vol. 57, no 1, 2016, 155–176.
- Carrel, Marion, « La gouvernance est-elle démocratique ? Les enjeux de la participation citoyenne », *Informations sociales*, vol. 5, no 179, 2013, p 144-151.
- Gendron, Corinne, « Penser l’acceptabilité sociale : au-delà de l’intérêt, les valeurs », *Communiquer*, no 11, 2014, p. 117-129.
- Michels, Ank, « Les innovations dans la gouvernance démocratique – en quoi la participation citoyenne contribue-t-elle à l'amélioration de la démocratie? », *Revue Internationale des Sciences Administratives*, no 2, vol. 77, p. 275-296.
- Renault, Sophie et Erwan Boutigny, « Crowdsourcing citoyen : définition et enjeux pour les villes », *Politiques et management public*, vol 31, no 2, 2014, 215-237.
- Sintomer, Yves, « Les futurs de la démocratie au XXIe siècle », *Raison publique*, vol. 1, no 20, 2016, p. 175-191.

Samedi 27 janvier 9h-16h

- Échanges et discussion sur les lectures.
- Présentation des projets par les équipes (échange, discussion, validation).
- Visionnement d’une séance de consultation 2 – (ne pas oublier la remise de la brève analyse critique du 12 février).
- Conférence (invité.e à déterminer).

Lectures :

- Chevrier, Eve-Isabelle et Jean Panet-Raymond, « La participation citoyenne pour développer un quartier », *Nouvelles pratiques sociales*, no 26, vol. 1, p. 67–83.
- Durand Folco, Jonathan, « Bâtir, habiter et penser la transition par le milieu », *Milieu(x)*, no 2, 2015, p. 51-57.
- Durand Folco, Jonathan, « Y a-t-il une démocratie participative à Montréal? Entre gouvernance métropolitaine, gestion de proximité et démocratie radicale ». *Les ateliers de l'éthique / The Ethics Forum*, vol. 11, no. 1, 2016, p. 80–100.
- Godrie, Baptiste et al., « Participation citoyenne et recherches participatives dans le champ des inégalités sociales, *Nouvelles pratiques sociales*, [En ligne], 2018, <https://doi.org/10.7202/1051406ar>.
- Lacroix, Isabelle, Eugénie Dostie-Goulet et Emmanuel Choquette, *Établissement d’une politique de participation citoyenne à la Ville de Magog : Rapport final de recherche et recommandations*, Université de Sherbrooke – Ville de Magog, 2019.

Samedi 12 février entre 9h-12h

- Remise de l’analyse critique de 600 mots maximum (sur Moodle) : 15 % de la note finale
- Rencontres par équipe (en ligne sur Teams) : Regard sur les corrections, retour sur les projets et ajustements

Samedi 13 avril 9h-16h

- Présentation des résultats des activités de consultation par les équipes – en classe : 15 % de la note finale
- Partage des commentaires des partenaires (suivi)

Dates importantes	Contenu
21 janvier 2024 (les activités retirées ne seront pas facturées)	Date limite des choix ou des modifications d'activités pédagogiques
Retrait ou abandon d'un cours sur Genote	https://www.usherbrooke.ca/services-informatiques/repertoire/apprentissage/genote/
15 mars 2024 (les activités abandonnées sont facturées)	Date limite d'abandon des activités pédagogiques
Semaine de relâche	Du 4 au 8 mars 2024
Journée réservée aux activités étudiantes (campus principal seulement)	31 janvier (8h30 à 22h)
Congés universitaires	Vendredi saint : 29 mars Pâques : 30 mars au 1er avril
Période d'examens	Du 15 au 26 avril (le plan de cours peut prévoir la poursuite des activités pendant cette période)

QUALITÉ DU FRANÇAIS

Pour les examens en classe, même s'il n'y a aucune pénalité pour la qualité du français, il faut cependant y faire attention afin de faciliter la compréhension et la clarté du propos. Pour les examens maison, les exposés oraux et les travaux, la pénalité s'applique jusqu'à -15 % de la note du travail.

RETARD ET ABSENCE À UN ÉVÉNEMENT D'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES

Tout retard non justifié sera pénalisé de -5 % par jour de retard (incluant les samedis et dimanches) par évaluation. Des problèmes de santé, le décès d'un proche et des motifs parentaux sont les seules justifications acceptables pour le retard ou l'absence à un événement d'évaluation des apprentissages. Une attestation officielle sera exigée.

GUIDE DU TRAVAIL ÉCRIT

Les travaux devront respecter le [guide de présentation des travaux du département](#)

REMISE

Attention – remise des travaux : Les étudiantes et étudiants doivent remettre leurs travaux sur la page Moodle du cours, aux espaces prévus à cet effet.

PLAGIAT ET INTÉGRITÉ INTELLECTUELLE

Vous trouverez ci-après un document informatif préparé par le groupe de travail sur l'intégrité académique de l'Université de Sherbrooke à l'attention des étudiantes et des étudiants. Nous vous invitons à le lire et à prendre connaissance du *Règlement des études*, plus particulièrement la section 9 portant sur les règles relatives à la discipline, que vous trouverez sur le site Internet du bureau du registraire : <https://www.usherbrooke.ca/registraire/droits-et-responsabilites/reglement-des-etudes/>.

Vous êtes également invités à visiter la page Internet portant sur l'Intégrité intellectuelle : [Intégrité intellectuelle – Étudiants - Université de Sherbrooke \(usherbrooke.ca\)](https://usherbrooke.ca/integrite-intellectuelle-etudiants) et à participer au Quiz antiplagiat : [Antiplagiat - Service de soutien à la formation - Université de Sherbrooke \(usherbrooke.ca\)](https://usherbrooke.ca/antiplagiat-service-soutien-formation).

Dans tous les cas de plagiat ou de toute autre manœuvre visant à tromper, une plainte sera déposée auprès de la personne responsable des dossiers disciplinaires de la Faculté et traitée selon la procédure prévue au *Règlement des études*. Toute personne reconnue avoir commis un délit se verra imposer une sanction disciplinaire. [Visionner la vidéo « Copier/coller/citer »](#)

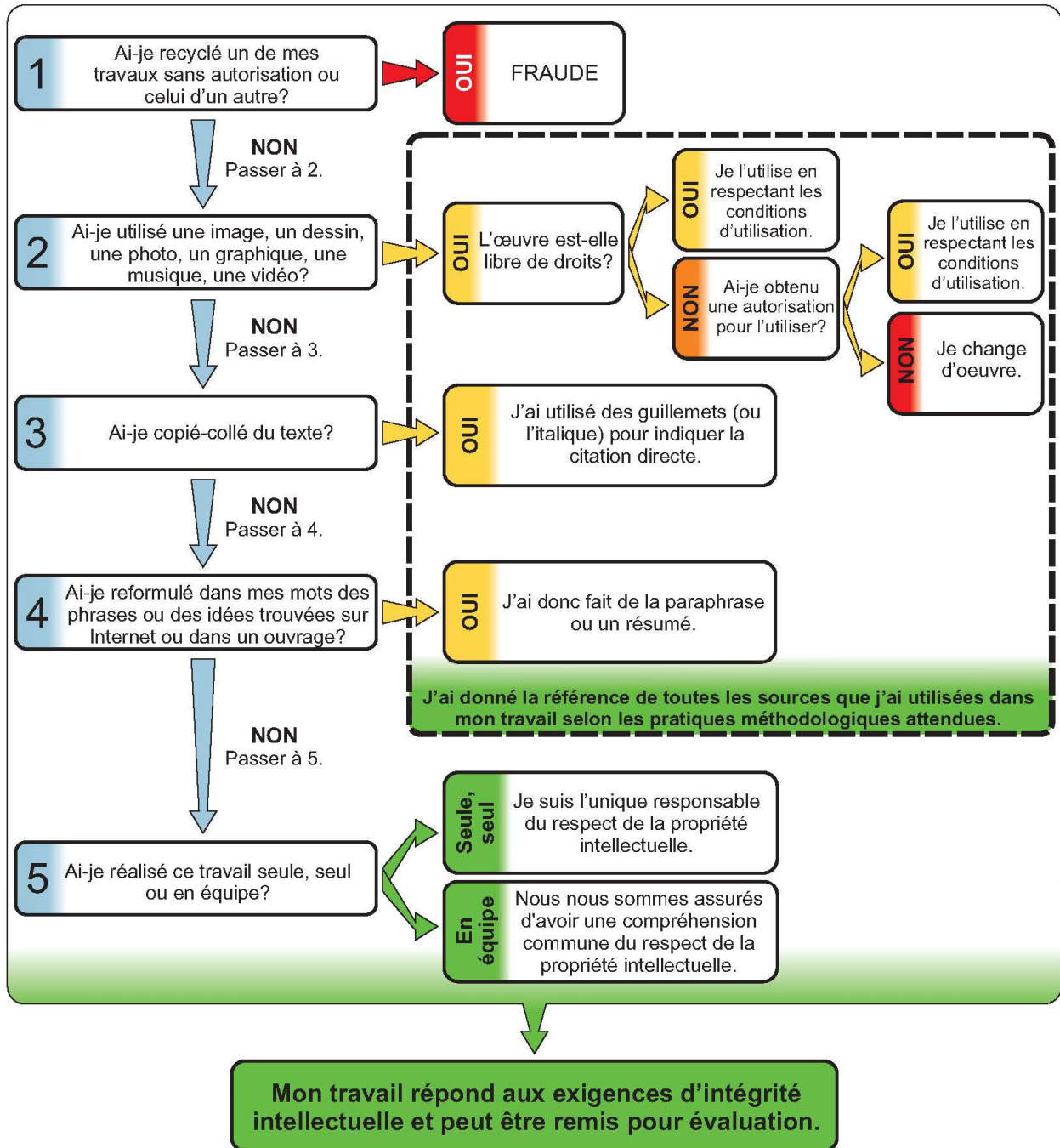
BIBLIOGRAPHIE

- Bherer, Laurence, « Les trois modèles municipaux de participation publique au Québec », *Télescope*, vol. 17, no 1, 2011, p. 157-171.
- Boudreau, Christian & Caron, Daniel. J. « La participation citoyenne en ligne au Québec : Conditions organisationnelles et leviers de transformation ». *Recherches sociographiques*, vol. 57, no 1, 2016, 155–176.
- Carrel, Marion, « La gouvernance est-elle démocratique ? Les enjeux de la participation citoyenne », *Informations sociales*, vol. 5, no 179, 2013, p 144-151.
- Chevrier, Eve-Isabelle et Jean Panet-Raymond, « La participation citoyenne pour développer un quartier », *Nouvelles pratiques sociales*, no 26, vol. 1, p. 67–83.
- Durand Folco, Jonathan, « Bâtir, habiter et penser la transition par le milieu », *Milieu(x)*, no 2, 2015, p. 51-57.
- Durand Folco, Jonathan, « Y a-t-il une démocratie participative à Montréal? Entre gouvernance métropolitaine, gestion de proximité et démocratie radicale ». *Les ateliers de l'éthique / The Ethics Forum*, vol. 11, no. 1, 2016, p. 80–100.
- Gendron, Corinne, « Penser l'acceptabilité sociale : au-delà de l'intérêt, les valeurs », *Communiquer*, no 11, 2014, p. 117-129.
- Godrie, Baptiste et al., « Participation citoyenne et recherches participatives dans le champ des inégalités sociales, *Nouvelles pratiques sociales*, [En ligne], 2018, <https://doi.org/10.7202/1051406ar>.
- Lacroix, Isabelle, Eugénie Dostie-Goulet et Emmanuel Choquette, *Établissement d'une politique de participation citoyenne à la Ville de Magog : Rapport final de recherche et recommandations*, Université de Sherbrooke – Ville de Magog, 2019.
- Michels, Ank, « Les innovations dans la gouvernance démocratique – en quoi la participation citoyenne contribue-t-elle à l'amélioration de la démocratie? », *Revue Internationale des Sciences Administratives*, no 2, vol. 77, p. 275-296.
- Renault, Sophie et Erwan Boutigny, « Crowdsourcing citoyen : définition et enjeux pour les villes », *Politiques et management public*, vol 31, no 2, 2014, 215-237.
- Sintomer, Yves, « Les futurs de la démocratie au XXIe siècle », *Raison publique*, vol. 1, no 20, 2016, p. 175-191.

Mon travail est-il prêt à être remis?

5 questions essentielles pour m'assurer du respect de l'intégrité intellectuelle de mon travail*

* Adaptation par Karine Lemieux (Faculté des sciences) et Sonia Morin (Service de soutien à la formation) d'un outil développé par le Service de développement pédagogique, des programmes et de la recherche du Cégep Marie-Victorin, 2017.



L'intégrité intellectuelle passe, notamment, par la reconnaissance des sources utilisées. À l'Université de Sherbrooke, on y veille!

Extrait du Règlement des études (Règlement 2575-009)

9.4.1 DÉLITS RELATIFS AUX ÉTUDES

Un délit relatif aux études désigne tout acte trompeur ou toute tentative de commettre un tel acte, quant au rendement scolaire ou à une exigence relative à une activité pédagogique, à un programme d'études, à un parcours libre au sens de l'article 1.1 – *Définitions* du présent règlement ou à un milieu dans lequel une personne intervient dans le cadre de ses études, incluant un milieu de stage.

Sont notamment considérés comme un délit relatif aux études les faits suivants :

- a) commettre un plagiat, soit faire passer ou tenter de faire passer pour sien, dans une production évaluée, le travail d'une autre personne ou des passages ou idées tirés de l'œuvre d'autrui (ce qui inclut notamment le fait de ne pas indiquer la source d'une production, d'un passage ou d'une idée tirée de l'œuvre d'autrui);
 - b) commettre un autoplagiat, soit soumettre, sans autorisation préalable, une même production, en tout ou en partie, à plus d'une activité pédagogique ou dans une même activité pédagogique (notamment en cas de reprise);
 - c) usurper l'identité d'une autre personne ou procéder à une substitution de personne lors d'une production évaluée ou de toute autre prestation obligatoire;
 - d) fournir ou obtenir toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle, pour une production faisant l'objet d'une évaluation;
 - e) obtenir par vol ou toute autre manœuvre frauduleuse, posséder ou utiliser du matériel de toute forme (incluant le numérique) non autorisé avant ou pendant une production faisant l'objet d'une évaluation;
 - f) copier, contrefaire ou falsifier un document pour l'évaluation d'une activité pédagogique;
- [...]

Par plagiat, on entend notamment :

- Copier intégralement une phrase ou un passage d'un livre, d'un article de journal ou de revue, d'une page Web ou de tout autre document en omettant d'en mentionner la source ou de le mettre entre guillemets;
- reproduire des présentations, des dessins, des photographies, des graphiques, des données... sans en préciser la provenance et, dans certains cas, sans en avoir obtenu la permission de reproduire;
- utiliser, en tout ou en partie, du matériel sonore, graphique ou visuel, des pages Internet, du code de programme informatique ou des éléments de logiciel, des données ou résultats d'expérimentation ou toute autre information en provenance d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans en citer les sources;
- résumer ou paraphraser l'idée d'un auteur sans en indiquer la source;
- traduire en partie ou en totalité un texte en omettant d'en mentionner la source ou de le mettre entre guillemets ;
- utiliser le travail d'un autre et le présenter comme sien (et ce, même si cette personne a donné son accord);
- acheter un travail sur le Web ou ailleurs et le faire passer pour sien;
- utiliser sans autorisation le même travail pour deux activités différentes (autoplagiat).

Autrement dit : mentionnez vos sources
